LAROQUE THIERRY COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

AIDE ODONTOLOGIQUE INTERNATIONALE
1 rue Maurice Arnoux
92120 MONTROUGE

28 avenue du Général Leclerc – 77610 Fontenay-Trésigny siret n°424 824 753 00059 – APE 6920 Z thierry.laroque@cabinet-nca.fr

AIDE ODONTOLOGIQUE INTERNATIONALE 1 rue Maurice ARNOUX 92120 MONTROUGE

Mesdames, Messieurs, Membres de l'Association.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Aide Odontologique Internationale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de ma mission j'ai analysé les conditions dans lesquelles étaient suivis les fonds de financement reçus et devant être redistribués conformément aux modalités d'application des conventions signées entre les financeurs et l'association.

P

J'ai obtenu des éléments probants justifiant l'utilisation de ces fonds. Ceux-ci se fondent notamment sur une comptabilité analytique par projets et dans le respect des décisions des responsables en charge des programmes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels de l'association.

Responsabilités de la direction de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

#

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-Trésigny, le 29 avril 2024.

Thierry LAROQUE

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

1

Bilan Actif

Commissaire aux Comptes
28 avenue du Général Leclere
77610 Fontenay Tréalegre
Siral 634 834 7836 600 7878 8344

		31/12/2023			31/12/2022
	Etat exprimé en euros	Brut	Amert. et Dépréc.	Net	Net
	IMMOBILIS ATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions brevets droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	652	652		
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILIS ATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations en cours Avances et acomptes	3 350	2 707	643	251
ACT	IMMOBILIS ATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	4.002	3 358	643	251
IF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et Acomptes versés sur commandes CREANCES (3)	1 043		1 043	652
ACTI	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	14 046		14 046	29 133
	DISPONIBILITIES	367 278	ĺ	367 278	401 983
S	Charges constatées d'avance	492		492	289
S DE	TOTAL (II)	382 859		382 859	432 057
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	386 861	3 358	383 502	432 308
	(1) dont droit au bail				

⁽¹⁾ dont droit au bail

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents Dons en nature restant à vendre - autorisés par l'organisme de tutelle

⁽²⁾ dont à moins d'un an

⁽³⁾ dont à plus d'un an

Commissaire aux Comptes 28 avenus du Général Leclero	Bilan	Passif
28 avenus de Garaga		Etat avacimá en a

Con	missaire aux Comptes enue du Général Leclero enue du Général Leclero Est emrimé en extres		
28 av	B10 Fontenay Tréaigny Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
Birdi	Fonds propres Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation Réserves	73 049	41 780
	Report à nouveau		
22	Résultat de l'exercice	(11 900)	31 269
] i	Total des fonds propres	61 149	73 049
8800	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		<u> </u>
	Total des fonds associatifs	61 149	73 949.
Previsions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
4	Total des provisions		ļ
	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés	219 149	235 588
Founds dédiés	Sur legs et donations affectés Total des fonds dédiés	219 14 9	235 588
	DETTES FINANCIERES		
Ξ	Emprunts obligataires convertibles		
LES	Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
DETTI	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION	6 111	10 701
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	20 341	24 455
	DITTIES DIVERSIES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	33 583	38 516
	Produits constatés d'avance	43 170	50 000
	Total des dettes	103 204	123 671
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	383 502	432 308
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes (1) Dont à moins d'un an	(11 899,53) 103 204	31 269,29 123 671
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	100 807	7.00 071
ENG/	AGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat

Commissaire aux Comptes
28 avenue du Général Leciere
77610 Fontenav Trésiones
3104.444-224 pa 00089. 4849.48422

		Sites 434 Gray	allan Line and the
	Etat exprimé en euros	31/12/2023	Onne 3856 22
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués Prestations de services Productions stockée Production immobilisée	50 466	46 209
	Subventions d'exploitation	373 193	263 601
Ž.	Dons	105 663	112 531
120	Cotisations	25 936	26 545
50	Legs et donations Autres produits de gestion courante	21 470	14 579
F.	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		143/
	Autres produits Total des produits d'exploitation	37 501 614 228	31 058
	Achats	614 228	494 522
NOE	Variation de stock Autres achats et charges externes		
×	Impôts, taxes et versements assimilés	455 625 482	356 427
9	Rémunération du personnel	96 210	1 551 52 207
Ž	Charges sociales	37 864	22 622
Ä	Subventions accordées par l'association		25 022
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotation aux amortissements et dépréciations Dotation aux provisions	566	431
¥.	Autres charges	40 080	31 072
	Total des charges d'exploitation	630 827	464 309
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(16 599)	30 214
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Intérets et produits financiers	4 699	1 056
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations Intérets et charges financières		
Charges	2 - RESULTAT FINANCIER	4 699	1 056
-	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)	(11 900)	31 269
	Produits exceptionnels Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés		
.	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	(10.000	100.000
	TOTAL DES CHARGES	618 927 630 827	495 578 464 309
	EXCEDENT on DEFICIT	(11 900)	31 269
EVALIATION BES CONTRIBUTIONS VOLONTABLES EN PATURE	PRODUITS	75 800	192 454
MAN	Bénévolat		i
LUATION BES CONTRIBUTE VOLONTAINES EN NATURE	Prestations en nature Dons en nature	61 500 14 300	71 590. 120 864
ATAIN MATA		17300	220 004
WOLO	CHARGES Secours en nature	61 500	71 590
24	Mise à disposition gratuite de biens et services	33 000	34 690
	Personnel bénévole	28 500	36 900
			34.742



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 383 502 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 618 927 euros et un total charges de 630 827 euros, dégageant ainsi un résultat de -11 900 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations

les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- image fidèle,
- régularité et sincérité,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des excercices.

Les éléments de l'actif susceptible de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de réglements obtenus.

les normes comptables relatives aux éléments d'actifs immobilisés ne sont pas applicables à l'association, qui s'est placée sous le regime dérogatoire, aucune immobilisation n'étant décomposable.

la valorisation des mises à disposition et du bénévolat ne porte que sur les actions jugées significatives et est faite sur la base d'un coût de rempiacement moyen estimé.

les fonds associatifs intègrent éventuellement les fonds dédiés qui correspondent aux fonds affectés à des actions non encore entamées et pouvant être repris par le tiers financeur en cas de non réalisation.

Les conventions générales comptables ont étét appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,

Règles et Méthodes Comptables

Etat coprimé en euros

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Mobilier de bureau & informatique, mobilier

3 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

11

Immobilisations

		Valeurs	Monvements de l'exercice Augmentations Diminutions			Valeurs brutes au	
	Etat exprimé en euros	brutes début d'exercice	Réfulentions	Acquisitions	Virent på p.	Cessions	31/12/2023
	Etat expline en entes	d exercice	A.M.H. MROLD		ATT CERT DES DE	C-63910EP	31/12/2023
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement Autres	652					652
INCOR	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	652					652
	Terrains						
CORPORELLES	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations grévées de droits Inmobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	2 392		958			3 350
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 392		958			3 350
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières						
4	TO TAL IMMO BILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	3 043		958			4 002

12

Amortissements

		Amortissements début	Mouvements d	e l'exercice	Amortissements	
	Etat exprimé en euros	d'exercice	Dotations	Diminutions	31/12/2023	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	652			652	
INC	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	652	.:		652	
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits	2 140	566		2 707	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 140	566		2 707	
	TOTAL	2 792	566		3 358	

13

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2623
PROVISIONS POUR RISOURS ET CHARGES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres PROVISIONS REGLEMENTEES Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandés révisions Pour chaps sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS FOUR DEPRECIATION	Sur incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
ct	t dotations - d'exploitation - financières - exceptionnelles			•	
	s mis en équivalence : montant de la dépréciation à la c gles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.	:lôture de l'exercice calc	ılée selon		

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives des titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes versements assimilés Divers Groupe et associés Débiteurs divers Charges constatées d'avance	14 046 492	14 046 492	
	TOTAL DES CREANCES	14 538	14 538	
	Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an an plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Autres empru Emprunts de Emprunts et Fournisseurs Personnel et Sécurité socia Impôts sur la v Obligations c Autres impôt Dettes sur im Groupe et as: Autres dettes Dette représe	valeur ajoutée autionnées es, taxes et assimilés amobilisations et comptes rattachés sociés	6 111 6 612 13 729 33 583 43 170	6 111 6 612 13 729 33 583 43 170		
	TOTAL DES DETTES	103 204	103 204		
Emprunts remb	crits en cours d'exercice coursés en cours d'exercice es associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			492
		492	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
		:	
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
A THE BOX AMERICAN ALL STATES AND			
TO	DTAL	·.	492

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montents	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOSTATION Produits constatés d'avance - FINANCIERS		43 170	43 170
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
тс)TAL		43 170

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Angmentations B	Diminations C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise			:	
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
 Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés 				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	41 780	31 269		73 04
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	31 269	(11 900)	31 269	(11 90
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	73 049	. 19 370	31 269	61.14

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur houvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés AFD	235 588	305 363	288 924	219 149
Cf.état Fonds dédiés				
TOTA	L 235 588	305 363	288 924	219 149

Ressources		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels					
	Total				
Legs et donations					
			;		
	Total				
	TOTAL				

SFECO

Association AOI

Page :

19

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés

Fonds à engager au début de l'emreice Utilisation en cours d'exarcics Engagement à réaliser sur nonvelles ressources affectées Fonds restant à ongager en fix d'exercice

Totalisation